

ANNEXES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

LEXIQUE

LISTE DES PLANS ORSEC

Sigles et abréviations

ACB : Analyse Coûts-Bénéfices	CPER : Contrat de Plans Régional
AMC : Analyse Multi-Critères	CPIER : Contrat de Plans InterRégional
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire	ComGeo : Commission Géographique
AZI : Atlas des Zones Inondables	DCE : Directive Cadre sur l'Eau
BDERU : Base de Données nationale sur les Eaux Résiduaires Urbaines	DCS : Dossier Communal Synthétique
BDHI : Base des Données Historiques sur les Inondations	DCSMM : Directive Cadre pour une Stratégie pour la Mer et les Milieux marins
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières	DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
BRL : compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc	DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
CatNat : Catastrophe Naturelle (arrêté)	DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
CAB : Commission Administrative de Bassin	DI : Directive Inondation
CAR : Commission Administrative Régionale	DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
CatNat : Régime « Catastrophes naturelles »	DOS : directeur des Opérations des Secours
CAUE : Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement	DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
CB : Comité de Bassin	DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
CCR : Caisse Centrale de Réassurance	DTADD : Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable
CDPRNM : Commission Départementale de Prévention des Risques Naturels Majeurs	EAIP : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles
CEC : Champ d'Expansion des Crues	EPA : Établissement Public d'Aménagement
CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Espaces Lacustres	EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CEMAGREF : Centre National du Machinisme Agricole, de Génie Rural, des Eaux et des Forêts	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
CEPRI : Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation	EPCI FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
CEREMA : Centre d'Études et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement	EPRI : Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable	EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable	ERP : Établissement Recevant du Public
CGI : Commission Géographique Inondation	FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
CIB : Comité Inondation de Bassin	FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
CLE : Commission Locale de l'Eau	FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
CMi : Commission nationale Mixte inondation	GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
CNR : Compagnie Nationale du Rhône	GIDIC : Gestion Informatique des Données des Installations Classées
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique	GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
COD : Commandement Opérationnel Départemental	GT : Groupe de Travail
COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises	

- IAL** : Information des Acquéreurs et Locataires
- ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- IFSTTAR** : Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux
- IGN** : Institut Géographique National
- IPPC (ICPE)** : Integrated Pollution Prevention and Control
- INB** : Installation Nucléaire de Base
- LENE** : Loi du 13 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement
- Loi MAPAM** : Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles
- LIDAR** : télédétection aérienne par laser
- MEDDE** : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- OIN** : Opération d'Intérêt National
- ONERC** : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- ORSEC (plan)** : Plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
- PAC** : Porté À Connaissance
- PACA** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- PAPI** : Programme d'Action de Prévention des Inondations
- PCA** : Plan de Continuité d'Activité
- PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- PGRI** : Plan de Gestion du Risque d'Inondation
- PHEC** : Plus Hautes Eaux Connues
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PPI** : Plan Particulier d'Intervention
- PPMS** : Plans Particuliers de Mise en Sûreté
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'inondation
- PPRL** : Plan de Prévention des Risques Littoraux
- PSR** : Plan national de Submersions Rapides
- PSS** : Plan de Surfaces Submersibles
- RCS** : Réserve Communale de Sécurité Civile
- RDI** : Référent Départemental pour les risques d'Inondation
- REX** : retour d'expérience
- RGP** : Recensement Général de la Population
- RIC** : Règlement d'Information sur les Crues
- RTM** : service de Restauration des Terrains en Montagne
- SAIP** : Système d'Alerte et d'Information des Populations
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SAU** : Superficie Agricole Utile
- SCHAPI** : Service central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
- SCoT** : Schéma de COhérence Territoriale
- SCP** : Société Canal de Provence
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SDPC** : Schéma Directeur de Prévision des Crues
- SGDSN** : Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale
- SHOM** : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
- SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- SIRACEDPC** : Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile
- SLGRI** : stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- SNGRI** : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
- SPC** : Service de Prévision des Crues
- TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- TRI** : Territoire à Risque Important d'Inondation
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée
- ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
- INSEE** : Institut National des Statistiques et des Études Économiques

Lexique

Aléa : phénomène naturel, d'occurrence et d'intensité données. Les inondations se caractérisent par leur nature (de plaines, crues rapides, crues torrentielles, de remontée de nappe, de submersions marines...) notamment par la hauteur d'eau, la vitesse de montée des eaux et du courant, l'intensité, la durée de submersion.

Anthropique : désigne les composantes de l'occupation du sol d'origine humaine ayant modifié le milieu naturel (ou bien : qui résulte de l'action de l'homme).

Bassin versant : territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents.

Batardeau : barrière anti-inondation amovible.

Catastrophe naturelle : il s'agit d'un phénomène ou d'une conjonction de phénomènes naturels dont les effets peuvent être dommageables aussi bien vis-à-vis des personnes des biens matériels ou immatériels que du milieu naturel...

Centre urbain : il se caractérise par son histoire, une occupation des sols importante, une continuité du bâti et la mixité des usages entre logements, commerces et services (circulaire du 24 avril 1995).

Champ d'expansion des crues : zones inondables non urbanisées, peu urbanisées et peu aménagées dans le lit majeur et qui contribuent au stockage ou à l'écrêtement des crues.

Crue : période de hautes eaux, de durée plus ou moins longue, consécutive à des averses plus ou moins importantes.

Crue de référence : l'aléa de référence qui doit être pris en compte pour l'élaboration des PPRI correspond à la plus forte crue connue, ou si cette crue est plus faible qu'une crue centennale, cette dernière.

Crue exceptionnelle : peut occuper la totalité du lit majeur (au sens hydrogéomorphologique), et peut dépasser les événements historiques connus.

Débit : d'un cours d'eau en un point donné est le volume d'eau passant en ce point pendant une unité de temps ; il s'exprime en m³/s ou en l/s.

Débit de protection de la vallée ou « débit de projet » : débit qui est contenu dans le lit endigué en laissant un revanche suffisante pour la sûreté de la digue.

Déversoir : ouvrage submersible, en général en maçonnerie, permettant l'inondation du val et l'écrêtement de la crue, de façon à éviter la surverse sur la digue.

Digue : ouvrage de protection contre les inondations dont au moins une partie est construite en élévation au-dessus du terrain naturel et destiné à contenir épisodiquement un flux d'eau afin de protéger des zones naturellement inondables.

District hydrographique : terme européen, en France les districts correspondent aux grands bassins au sens de la directive cadre sur l'eau.

Dommages : conséquences défavorables d'un phénomène naturel sur les personnes, les biens et les activités, ils sont en général exprimés sous forme quantitative ou monétaire, il peut s'agir de dommages directs, indirects (induits), intangibles (non quantifiables), etc.

Enjeux : personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Équipements sensibles : équipements dont l'inondation peut aggraver (par pollution par exemple) ou compliquer la gestion de crise en privant une partie de la population d'un service d'intérêt général.

Établissements sensibles : tous établissements accueillant en permanence des personnes non valides, des malades, des personnes âgées ou des enfants (hôpitaux, maisons de retraite, centre d'hébergement...), ainsi que des établissements pénitentiaires et scolaires.

Espace de mobilité : espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer [arrêté du 24/01/2001 relatif à l'exploitation des carrières].

Hydrogéomorphologie : analyse des conditions naturelles et anthropiques d'écoulement des eaux dans un bassin versant.

Hydrogramme de crue : variation du débit d'un cours d'eau pendant une crue. Il représente la réaction connue ou calculée (pour une crue de projet) d'un bassin versant à un événement « pluie » ou « fonte de neige ».

Inondation : envahissement par les eaux de zones habituellement hors d'eau pour une crue moyenne (dictionnaire hydrologie de surface).

Laminage ou écrêtement : amortissement d'une crue avec diminution de son débit de pointe et étalement de son débit dans le temps, par effet de stockage et de déstockage dans un réservoir.

Lit majeur : il correspond à l'enveloppe maximale de la plaine alluviale occupée par les crues d'un cours d'eau. Dans le code de l'environnement, à l'article R. 214-1, le lit majeur est défini comme « l'espace naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure ». Les limites de la plus forte crue connue correspondent à celles de la cartographie des zones inondables lorsqu'elle existe, le plus souvent réalisée selon la méthode hydrogéomorphologique.

Modélisation : quantification et spatialisation d'une crue pour une occurrence donnée par le biais d'outils mathématiques.

Parties prenantes : terminologie utilisée dans la législation française afin de désigner l'ensemble des partenaires associées à la démarche directive Inondation.

PHEC : les PHEC correspondent aux niveaux des plus hautes eaux connues. En application de l'article L. 563-3 du code de l'environnement et de son décret d'application du 14 mars 2005, dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, établit les repères indiquant le niveau atteint par les plus hautes eaux connues. En parallèle de cette obligation réglementaire d'une matérialisation ponctuelle du niveau des PHEC, celles-ci peuvent faire l'objet d'une cartographie surfacique correspondant à l'extension maximum des plus fortes crues observées.

Prévention : ensemble de dispositions à mettre en œuvre pour empêcher, sinon réduire, l'impact d'un phénomène naturel prévisible sur les personnes et les biens.

Repli stratégique : il correspond à l'organisation du repli des constructions existantes derrière une nouvelle ligne de défense naturelle ou aménagée. Il se traduit alors par un déplacement des infrastructures et une restauration du système littoral. En outre, lorsque des habitations sont menacés par l'effondrement de falaises, une procédure d'expropriation pour risque naturel majeur menaçant gravement les vies humaines peut être engagée.

Résilience : dès lors que les inondations sont inévitables, la résilience peut être définie comme la capacité des territoires à s'organiser pour gérer les crises et rebondir après un événement.

Talweg : zone de concentration et d'écoulement des eaux à l'interface de deux versants.

Trait de côte : courbe/ligne représentant l'intersection de la terre et de la mer dans le cas d'une marée haute astronomique de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales. Par extension, c'est la limite entre la terre et la mer. L'érosion des côtes est un phénomène naturel que l'on observe partout dans le monde. En France, près d'un quart du littoral s'érode. Ce phénomène peut avoir un impact important sur les activités humaines, en matière de développement économique, d'urbanisation du littoral, de tourisme et de protection de la biodiversité.

Vulnérabilité : la vulnérabilité caractérise la sensibilité d'un enjeu vis-à-vis d'un aléa donné. Elle exprime le niveau d'effet prévisible d'un phénomène dangereux sur des enjeux. Ex : une école peut être vulnérable à l'inondation, mais ne pas être vulnérable à une surpression liée à un accident industriel. On distingue différents types de vulnérabilité : la vulnérabilité géographique (lorsqu'on se trouve en zone inondable), la vulnérabilité structurelle (lorsque la maison n'est pas construite pour résister à un séisme), la vulnérabilité individuelle (lorsque je prends ma voiture pendant une tempête), la vulnérabilité organisationnelle (lorsque aucune alerte n'est prévue en cas de tsunami).

Zones humides : les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ces espaces revêtent de réalités écologiques et économiques très différentes. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui vise à assurer leur préservation, précise que ce sont des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Zones inondables : zones susceptibles d'être naturellement envahie par l'eau lors des crues importantes d'une rivière.

Liste des plans ORSEC

Type de risque ORSEC Dispositions spécifiques	Nom du plan	Couverture	Zone(s) / Département(s) concernés	État du plan	Date de l'arrêté	Date de fin de validité	Date de mise à jour
Risque naturel Inondations	Inondations	Départemental	01 - Ain	Approuvé (arrêté signé)	22/06/2005		
Risque naturel Inondations	Inondations	Départemental	42 - Loire Planification	Approuvé (arrêté signé)	25/09/2011	26/09/2016	
Risque naturel Inondations	Inondations	Départemental	69 - Rhône Planification	A réviser	02/01/2002	03/01/2007	
Risque naturel Inondations	Plan départemental inondations	Départemental	04 - Alpes-de- Haute-Provence Planification	Approuvé (arrêté signé)	29/12/1999	30/12/2004	
Risque naturel Inondations Débordement lent	Inondations	Départemental	05 - Hautes-Alpes Planification	A réviser	16/10/1972	17/10/1977	03/11/1977
Risque naturel Inondations	Dispositif spécifique inondations	Départemental	06 - Alpes-Maritimes Planification	Approuvé (arrêté signé)	30/01/2011	31/01/2016	
Risque naturel Inondations	Dispositions spécifiques ORSEC inondations	Départemental	13 - Bouches-du-Rhône Planification	Approuvé (arrêté signé)	28/06/2009	29/06/2014	
Risque naturel Inondations	Dispositifs spécifiques ORSEC inondations	Départemental	83 - Var	Approuvé (arrêté signé)	23/11/2011	29/11/2018	
Risque naturel Inondations	Dispositions spécifiques inondations	Départemental	84 - Vaucluse	Approuvé (arrêté signé)	03/03/2011	04/03/2016	
Risque naturel Inondations	Crues inondations	Départemental	88 - Vosges Planification	Approuvé (arrêté signé)	05/07/2009	06/07/2014	09/09/2011
Risque naturel Inondations	Dispositions spécifiques ORSEC inondations	Départemental	52 - Haute-Marne Planification	Approuvé (arrêté signé)	19/01/2012	20/01/2017	
Risque naturel Inondations	Plan ORSEC départemental réglement départemental d'alerte aux crues	Départemental	25 - Doubs	Approuvé (arrêté signé)	27/12/2007	19/12/2011	

Type de risque	Nom du plan	Couverture	Zone(s) / Département(s) concernés	État du plan	Date de l'arrêté	Date de fin de validité	Date de mise à jour
Risque naturel Inondations ORSEC Dispositions spécifiques	DS inondations	Départemental	70 - Haute-Saône Planification	Approuvé (arrêté signé)	13/09/2012	14/09/2017	
Risque naturel Inondations	Dispositions spécifiques inondations	Départemental	90 - Territoire- de-Belfort Planification	Approuvé (arrêté signé)	10/05/2010	11/05/2015	
Risque naturel Inondations	Dispositions spécifiques ORSEC risques météorologiques	Départemental	11 - Aude	Approuvé (arrêté signé)	01/10/2012		
Risque naturel Inondations	Plan ORSEC départemental dispositions spécifiques vigilance crues	Départemental	30 - Gard	Approuvé (arrêté signé)	04/04/2012	04/04/2017	
Risque naturel Inondations	Plan ORSEC départemental dispositions spécifiques relatives aux inondations	Départemental	66 - Pyrénées- Orientales Planification	Approuvé (arrêté signé)	08/05/2014	09/05/2019	
Risque naturel Inondations	Inondations	Départemental	48 - Lozère Planification	Approuvé (arrêté signé)	03/10/2006	04/10/2011	
Risque naturel Inondations	Plan ORSEC départemental dispositions spécifiques relatives aux inondations	Départemental	21 - Côte-d'Or	Approuvé (arrêté signé)	19/12/2006	19/12/2011	
Risque naturel Inondations	Plan ORSEC départemental dispositions spécifiques relatives aux inondations	Départemental	71 - Saône-et-Loire	Approuvé (arrêté signé)	12/2007	12/2011	
Risque naturel Inondations	Plan ORSEC de zone	Zonal	Zone de défense et de sécurité Sud-Est	Approuvé (arrêté signé)			
Inondations	Plan ORSEC de zone	Zonal	Zone de défense et de sécurité Sud	Approuvé (arrêté signé)	30/11/2012		
Inondations	Plan ORSEC de zone	Zonal	Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest	Approuvé (arrêté signé)	14/12/2010		